

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 mars 2025

A 15h00 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Alexandre de LANFRANCHI, Maire

Etaient présents : de LANFRANCHI Alexandre ; CUCCHI-FRESI Françoise ; DERUDAS Denis ; DUFOUR Josée ; PEDINIELLI Pierre ; de LANFRANCHI Jean Marc ; de PERETTI Don Napoléon ; MAESTRATI Jean-Napoléon ; de LANFRANCHI Emmanuelle ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise ;

Etaient absents : MONDOLONI Antoine

Ont donné pouvoir : SERENI Jacques a donné pouvoir à PEDINIELLI Pierre ; LUCIANI Maria Lisa a donné pouvoir à DUFOUR Josée ; VALLI François a donné pouvoir à de LANFRANCHI Jean Marc ;

Etait également présent : Ange NICOLAI

Madame de LANFRANCHI Emmanuelle a été nommée secrétaire.

1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 janvier 2025 ;

Le PV est adopté sans modifications.

2 – Vote des comptes de gestion, compte administratif, affectation des résultats et budgets primitifs 2025 du budget principal et des budgets annexes (école, assainissement)

M. le Maire quitte la salle des délibérations. La présidence de la séance est assurée par M. Jean Marc de Lanfranchi, 1^{er} adjoint.

M. De Peretti présente au conseil municipal en premier lieu les comptes administratifs de l'année 2024 (budget principal, assainissement et caisse des écoles). Les comptes administratifs dressés par l'ordonnateur et les comptes de gestion tenus par le comptable public correspondent.

La délibération est soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

M. le Maire rejoint à nouveau la salle du conseil. Il reprend la présidence de la séance.

M. De Peretti poursuit le bilan financier de l'action municipale en 2024. Les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées, la hausse étant essentiellement due à une subvention exceptionnelle accordée au SIVU des Eaux de Levie et San Gavino di Carbini, aux fins d'alimenter la part d'autofinancement du syndicat dans le cadre de l'opération de renouvellement des réseaux d'eau potable réalisée ces dernières années.

Ces dépenses maîtrisées depuis plusieurs années permettent à la commune de disposer de certaines marges de manœuvres d'investissement pour les années à venir.

A ce titre, il convient de passer au vote de l'affectation du résultat.

La délibération est soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

M. De Peretti évoque ensuite les budgets primitifs pour l'année 2025. Si le budget caisse des écoles et le budget assainissement n'appellent pas d'observations majeures en raison de variations maîtrisées par rapport aux années précédentes (hors amortissement des opérations liées au renouvellement des réseaux), le budget principal proposé fait l'objet de certaines modifications par rapport à l'année précédente. Le budget fait état d'une diminution des dépenses de fonctionnement en raison de la baisse de la subvention au SIVU (cf précédent, hausse exceptionnelle en 2024) qui est maintenue à hauteur de 150 000 euros de manière prévisionnelle. Autrement, les dépenses augmentent de façon proportionnée eu égard aux charges de personnels, aux dépenses courantes.

M. le Maire souhaite que le budget des subventions aux associations soit dopé cette année en raison d'une volonté d'apporter un soutien important dans un contexte marqué par une baisse des subventions publiques.

Sur les investissements, malgré la fin des opérations liées au renouvellement des réseaux la volonté municipale est de garder un haut niveau d'investissement avec le soutien financier qu'apporte la commune aux opérations ayant lieu sur son territoire (Collectivité de Corse, SDIS2A), à la poursuite d'opérations en cours et du lancement de nouveaux projets sur l'année 2025.

Ainsi, les budgets sont présentés ainsi :

1-BUDGET PRINCIPAL

1-1 FONCTIONNEMENT

Recettes :

N°	Chapitre	Budget 2024	Budget 2025
013	Atténuation de charges	2 500,00	2 500,00
70	Produits des services	13 000,00	13 000,00
73	Impôts et taxes	766 734,00	767 919,00
74	Dotations et participations	756 270,00	694 500,00
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00	50 000,00
77	Produits Exceptionnels	0,00	0,00
	Recettes réelles	1 583 504,00	1 527 919,00
002	Reports excédents de fonctionnement	1 424 204,66	1 463 467,36
	Total recettes	3 007 708,66	2 991 386,36

Dépenses :

N°	Chapitres	Budget 2024	Budget 2025
011	Charges à caractère général	290 450,00	313 750,00
012	Charges de personnel	478 000,00	504 200,00
014	Reversement recettes	30 000,00	35 000,00
65	Autres charges gestion courantes	847 347,70	496 157,00
66	Charges financières	8 561,45	8 060,64
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
	Total dépenses réelles	1 654 359,15	1 357 167,64
023	Virement à la section d'investissement	1 353 349,51	1 634 218,72
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00
	Total dépenses de fonctionnement	3 007 708,66	2 991 386,36

1-2 INVESTISSEMENT

Recettes :

N°	Chapitres	Budget 2024	Budget 2025
13	Subventions d'investissements	438 208,94	286 401,79
10	Dotations fonds divers	196 051,49	102 087,71
021	Virement section de fonctionnement	1 353 349,51	1 634 218,72
27	Grp Créance à encaisser	0,00	0,00
45	Opérations pour le compte de tiers	283 636,39	0,00
16	Trésor établissements financiers et assimi	0,00	0,00
	Recettes réelles	2 271 246,33	2 022 708,22
001	Excédents d'investissements reportés	586 960,54	611 443,15
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00
	Total recettes d'investissements	2 858 206,87	2 634 151,37

Dépenses :

N°	Chapitres	Budget 2024	Budget 2025
204	Subventions d'équipement	391 125,00	391 220,00
20/21 /23	Programmes d'investissements	2 420 745,28	2 196 094,00
16	Remboursements emprunts	46 336,59	46 837,37
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00
001	déficits d'investissement reportés	0,00	0,00
	Total dépenses d'investissements	2 858 206,87	2 634 151,37

2-BUDGET ASSAINISSEMENT

2-1 FONCTIONNEMENT

Recettes :

N°	Chapitres	Budget 2024	Budget 2025
70	Produits des services	36 900,00	40 500,00
74	Dotations et participations	66 723,58	82 156,37
	Recettes réelles	103 623,58	122 656,37
042	Amortissements des subventions	98 496,72	87 955,04
	Recettes d'ordre	98 496,72	87 955,04
	Total recettes de fonctionnement	202 120,30	210 611,41

Dépenses :

N°	Chapitres	Budget 2024	Budget 2025
011	Charges à caractère général	58 000,00	70 000,00
66	Frais financiers	3 114,30	2 930,50
	Dépenses réelles	61 114,30	72 930,50
042	Dotations amortissements	141 006,00	137 680,92
023	Virement à la section investissement	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	141 006,00	137 680,92
	Total Dépenses de fonctionnement	202 120,30	210 611,42

2-2 INVESTISSEMENT

Recettes :

N°	Chapitres	Budget 2024	Budget 2025
13	Subventions d'équipements	479 142,44	0,00
16	Emprunt	0,00	0,00
10	Dotations fonds divers	51 022,03	7 944,67
	Total recettes réelles	530 164,47	7 944,67
41	Opérations patrimoniales	0,00	1 110 859,52
40	Amortissements des immobilisations	141 006,00	137 680,92
	Total recettes d'investissement avant reports	671 170,47	1 256 485,11
001	Excédents d'investissement reportés	0,00	43 772,36
021	Virement à la section fonctionnement	0,00	0,00
	Total recettes d'investissement après reports	671 170,47	1 300 257,47

Dépenses :

N°	Chapitres	Budget 2024	Budget 2025
21/23	Programmes d'investissement	97 694,03	91 323,64
13	Subvention d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunt	9 935,46	10 119,26
	Total dépenses année	107 629,49	101 442,90
41	Opérations patrimoniales	0,00	1 110 859,52
40	Opérations d'ordre	98 496,72	87 955,04
001	Déficits d'investissement reports	465 044,26	0,00
	Total dépenses d'investissements	671 170,47	1 300 257,46

3- BUDGET CAISSE DES ECOLES

3-1 FONCTIONNEMENT

Recettes et Dépenses :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
N°	Chapitres	Budget 2024	Budget 2025
011	Charges à caractère général	20 000.00	20 000.00
	Total dépenses de fonctionnement	20 000.00	20 000.00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
74	Dotations et participation	20 000.00	20 000.00
74	Total recettes de fonctionnement	20 000.00	20 000.00

La délibération est soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

- Vote des taux des impositions directes locales pour 2025.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le vote des taux par la collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés.

Il propose de reconduire sans modifications les taux pour les impositions directes locales pour l'année 2025.

Il convient donc de voter les taux comme mentionné sur le tableau ci-dessous.

	Taux 2024	Proposition de taux pour 2025
Taxe Foncière sur PB	39.05 %	39.05 %
Taxe Foncière sur PNB	60,10 %	60,10 %
Taxe d’habitation résidence secondaire	20,92 %	20,92 %

La délibération est soumise au vote.

Adoptée à l’unanimité.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

3 – Délibération créant un emploi d’agent technique pour accroissement temporaire d’activité (6 mois) ;

M. le Maire rappelle au conseil que le service technique s’est renforcé ces derniers mois avec le recrutement d’un agent permanent en tant qu’adjoint technique territorial ainsi que d’un agent contractuel. Le départ à la retraite au 1er avril d’un agent technique implique que son poste, d’un grade d’adjoint technique principal de 1ère classe, sera bientôt supprimé après avis du Comité Social Territorial, lors d’un prochain conseil municipal. Cependant, il ne sera plus possible de recruter un contractuel de remplacement en vertu de son absence. Ainsi, afin de garantir la stabilité des effectifs du service technique, il serait opportun de le renforcer via un emploi à temps complet pour garantir une continuité dans son activité, notamment à l’approche de la période du débroussaillage annuel.

La délibération est soumise au vote.

Adoptée à l’unanimité.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

4 – Délibération relative à la mise en œuvre du Plan Communal de Débroussaillage ;

M. Derudas expose au conseil qu'un travail a été initié en partenariat avec l'ODARC et le GIRTEC pour se mettre en conformité avec les dispositions relatives aux obligations légales de débroussaillage (OLD) sur la commune. Ce travail nécessite la mise en place d'un plan communal de débroussaillage (PCD) phasant la mise en œuvre de certaines opérations d'information, de communication et de contrôle vis-à-vis des lévianais. Ce PCD nécessite un travail important d'identification des propriétaires des parcelles non débroussaillées ce qui représente un enjeu majeur dans la commune, ainsi que plusieurs visites d'état des lieux et de contrôle de l'état de ces parcelles avec l'agent de l'ODARC en charge de l'animation du débroussaillage légal. Ces travaux ont été initiés et M. Derudas sollicite l'approbation du conseil pour poursuivre ce travail.

La délibération est soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

5 – Projet d'installation de dispositif de vidéosurveillance sur le domaine public communal ;

M. le Maire expose qu'une partie de la population, eu égard aux différents évènements s'étant tenus ces dernières années sur la commune, souhaite une sécurisation de l'espace public. La mise en place de dispositifs de vidéosurveillance pourrait être un moyen de répondre à cette demande. Il sollicite l'avis du Conseil municipal sur la poursuite de ce travail et des moyens de mettre en œuvre une telle solution (coûts, cadre légal, contraintes en fonctionnement, opérationnalité...).

Le projet est soumis au vote.

M. Maestrati s'abstient. Mesdames Dufour, Luciani et Rocca Serra manifestent leur opposition à ce projet. M. Jean Marc de Lanfranchi ne participe pas au vote.

Les autres conseillers autorisent M. le Maire à poursuivre cette piste.

6 – Projet de réhabilitation de l'ancien réservoir d'eau de Levie ;

M. de Lanfranchi Jean-Marc évoque les tensions, de plus en plus nombreuses, sur la ressource en eau sur le village dans sa globalité. En effet, entre les périodes de recharges qui s'avèrent mauvaises et la consommation qui augmente il est nécessaire de trouver de nouveaux moyens de stocker l'eau. Une piste intéressante serait celle de réhabiliter l'ancien réservoir d'eau de Levie, abandonné il y a peu en raison de la construction du nouveau réservoir de 600 m³. Ce réservoir, déjà existant, de 200 m³ pourrait permettre de constituer une réserve stratégique sur le village pour alimenter les pompiers en eau en cas d'incendie sans menacer le réseau de distribution d'eau public ou bien d'alimenter des jardins en eau brute. La commune dispose déjà du bâti, une opération de requalification pourrait être financée par le Comité de massif. M. de Lanfranchi souligne que d'autres opérations de ce type devront avoir lieu dans les prochaines années dans d'autres parties de la commune.

7 – Questions diverses

La séance est levée à 17h00